

Que deviennent les textes en instance à l'Assemblée à la fin de la législature ?

Le tableau ci-dessous précise le sort des textes non définitivement adoptés et en instance à l'Assemblée à la fin de la législature. Les textes en instance au Sénat ne sont pas affectés par le changement de législature.

Projets de loi initialement déposés à l'Assemblée		Projets de loi initialement déposés au Sénat		Propositions de loi émanant de députés		Propositions de loi émanant de sénateurs	
<i>En instance de première lecture à l'Assemblée</i>	<i>En instance à l'Assemblée après une lecture au moins par chaque assemblée</i>	<i>En instance de première lecture à l'Assemblée</i>	<i>En instance à l'Assemblée après une lecture au moins par chaque assemblée</i>	<i>En instance de première lecture à l'Assemblée</i>	<i>En instance à l'Assemblée après une lecture au moins par chaque assemblée</i>	<i>En instance de première lecture à l'Assemblée</i>	<i>En instance à l'Assemblée après une lecture au moins par chaque assemblée</i>
Il appartient au Gouvernement de les redéposer, après délibération en conseil des ministres	Il appartient au Gouvernement de les redéposer, dans le dernier texte adopté par le Sénat, en vue de reprendre la navette au point qu'elle avait atteint à la fin de la législature	Il appartient au Gouvernement de les redéposer, dans le texte adopté par le Sénat	Il appartient au Gouvernement de les redéposer, dans le dernier texte adopté par le Sénat, en vue de reprendre la navette au point qu'elle avait atteint à la fin de la législature	Caduques	Il appartient au Président du Sénat de renouveler leur transmission, dans le dernier texte adopté par le Sénat, en vue de reprendre la navette au point qu'elle avait atteint à la fin de la législature	Il appartient au Président du Sénat de renouveler leur transmission, dès lors que les commissions du Sénat saisies au fond ne les ont pas estimées devenues sans objet	Il appartient au Président du Sénat de renouveler leur transmission, dans le dernier texte adopté par le Sénat, en vue de reprendre la navette au point qu'elle avait atteint à la fin de la législature